



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Nadia Savary-Moser

P 2089.11

Pénurie d'enseignant-e-s aux écoles enfantines et primaires – mythe ou réalité ?

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 12 mai 2011, la députée Nadia Savary-Moser a invité le Conseil d'Etat à présenter un rapport sur la situation actuelle qu'elle voit comme étant une pénurie d'enseignant-e-s aux écoles enfantines et primaires. Elle s'interroge sur la difficulté qui semble exister de trouver des enseignant-e-s diplômé-e-s pour assumer un remplacement. Elle se pose également la question de l'attractivité de cette profession étant donné que sur 65 candidat-e-s diplômé-e-s à la HEP en 2011, seul-e-s 25 se destinent à l'enseignement. Ces 25 enseignant-e-s ne couvrent pas les besoins de remplacement des enseignant-e-s qui partent à la retraite et ceux générés par l'introduction de la 2^e année d'école enfantine.

La féminisation du corps enseignant avec un accroissement des temps partiels accentue encore cette pénurie.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est sensible aux arguments présentés par la députée Nadia Savary-Moser et, s'il ne fait pas siennes toutes les analyses avancées, il estime cependant qu'un rapport sur la question serait utile. Il renvoie par ailleurs à la réponse donnée ce même jour à la question QA 3404.11 Pierre-André Page et Claire Peiry-Kolly, qui donne les informations chiffrées précises de la dernière rentrée et indique les mesures déjà prises ou envisagées pour faire face à la situation.

Le rapide survol exposé dans la réponse mentionnée confirme une situation tendue mais pas une pénurie au niveau du personnel enseignant, la problématique des remplacements étant la plus sensible.

Le rapport que propose de réaliser le Conseil d'Etat s'appuiera en premier lieu sur les difficultés rencontrées pour l'organisation de la rentrée scolaire 2011/12 ainsi que sur la problématique de gestion des remplaçants durant le 1^{er} semestre. Le rapport devrait en outre intégrer des propositions afin d'améliorer la situation tant en ce qui concerne les titulaires que les remplaçants.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose l'acceptation du postulat.

20 décembre 2011